Mons, le 17 septembre 2026

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter le/les point(s) suivant(s) à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 22 septembre 2026 :

Séance publique

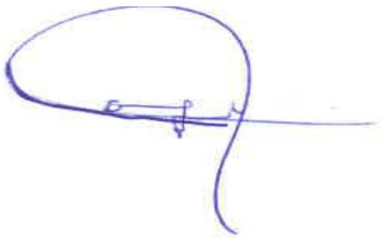
- **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE**

1.3. Réforme du minerval et conséquences directes de la suppression des FABS (frais afférents aux biens et services) pour nos étudiants du supérieur et le fonctionnement de la Haute Ecole .- Question orale d'actualité de M. le Conseiller Damien JENART.

1.4. Inauguration du Bibliovan et présentation du Compactus lors de la rentrée du réseau louviérois de lecture publique.- Question orale d'actualité de M. le Conseiller Philippe WATERLOT.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.

La Présidente du Conseil provincial
Manon MOGENET



QUESTION D'ACTUALITE – CONSEIL PROVINCIAL du 22 SEPTEMBRE 2026

Réforme du minerval et conséquences directes de la suppression des FABS (frais afférents aux biens et services) pour nos étudiants du supérieur et le fonctionnement de la Haute Ecole

Madame la Présidente du Conseil,

Monsieur le Président du Collège,

Madame la Députée et Messieurs les Députés,

Le contexte de cette nouvelle rentrée académique dans l'enseignement supérieur est profondément modifié ! En effet, la réforme du minerval du Gouvernement de la FWB et ses nouvelles règles de financement ne reposent désormais plus que sur un seul critère : le revenu du ménage dans lequel vit l'étudiant.

Cette réforme a déjà fait couler beaucoup d'encre et d'inquiétudes au sein des écoles supérieures et des familles, cela va s'en dire… puisqu'elle prévoit une augmentation pouvant atteindre 950 euros pour une majorité des étudiants francophones.

Pour rappel, avant cette réforme, le minerval réglementaire était beaucoup plus bas en hautes écoles et écoles supérieures des arts qu'à l'université ; sans compter que ce minerval pouvait être complété par des frais complémentaires appelés dans le jargon « FABS ». Ce changement a et aura donc un impact social pour bon nombre de nos étudiants que nous ne pouvons pas encore mesurer avec précision.

L'ARES a d'ailleurs rendu, l'année scolaire passée, un avis négatif sur cette réforme en matière de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ; les étudiants des hautes écoles apparaissant comme les perdants de l'uniformisation de ces montants, avec pour conséquence potentielle un frein à l'inscription !

Permettez-moi de m'interroger sur l'effet d'une telle réforme, non seulement sur l'accessibilité sociale à l'enseignement supérieur mais aussi sur le risque de renoncement aux études pour seules raisons financières.

Cette application du décret-programme a également des conséquences directes sur le financement de nos établissements. Dans le système précédant, la part du minerval de base revenait aux finances de la FWB et la part correspondant aux FABS revenait aux institutions (sur base de leur justification). Aujourd'hui il est prévu de maintenir ce mécanisme, en figeant le mode de calcul sur base de la situation actuelle.

Concrètement, dans chaque HE/ESA le montant des droits d'inscription sera réputé comprendre un montant de FABS défini, sur base de la moyenne des FABS (montant figé !) que l'institution a pratiqué ces 3 dernières années, ce montant revenant à l'institution.

Ne pensez-vous pas qu'il y ait ici une réelle discrimination structurelle entre institutions puisque les établissements qui pratiquaient des niveaux de FABS élevés seront désormais mieux financés que d'autres ?

N'y a-t-il pas non plus un problème d'égalité puisque les étudiants des établissements pratiquant peu ou pas de FABS participeront davantage au financement de la FWB ? Sans parler du problème de liberté académique puisque les établissements ne pourront plus adapter leur offre en termes de FABS aux besoins !

Le Gouvernement de la FWB a également décidé que les allocations annuelles globales seraient réduites. Dans le cas de celles de la HE Condorcet, nous parlons de plus de 2.800.000 euros à rétrocéder dès 2027 (définancement de la FWB).

A population constante, sans doute parlera-t-on cette année d'un certain bénéfice direct de la réforme sur les finances provinciales mais que se passe-t-il pour le financement de la HE si les inscriptions diminuent d'année en année, en raison de l'augmentation du minerval ? Mesure-t-on aujourd'hui un tel impact financier sur la viabilité de notre institution et sur le maintien des emplois?

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Député Eric Massin,

Ce 8 septembre 2026, au Gazomètre à La Louvière, nous avons été conviés à la rentrée du réseau louviérois de lecture publique.

Au programme :

Présentation des nouveautés culturelles au travers le *bibliocontact* N° 52 qui collationne les grands rendez-vous de la saison notamment dans quelques mois les 40 ans de la ludothèque.

Nous avons également visité le compactus, la nouvelle réserve centralisée du Gazomètre, qui rassemble des livres mis à la disposition pour l'ensemble de la Province de Hainaut. Pourriez-vous nous présenter les raisons qui ont conduit à sa création ainsi que ses perspectives de développement ?

Parallèlement, vous avez inauguré le nouveau *bibliovan* de l'opérateur itinérant de la Province de Hainaut.

Lors de la visite, une carte présentant les différents points de contact et arrêts du *Bibliovan* dans la province de Hainaut nous a été présentée.

Pourriez-vous nous expliquer le fonctionnement de ce service ? La carte présentée montre par ailleurs que de nombreuses zones de notre Province ne sont pas encore desservies.

Peut-on espérer une meilleure couverture de la Province de Hainaut à moyen terme ?

L'acquisition de *bibliovans* supplémentaires est-elle envisagée afin d'améliorer la couverture de la province de Hainaut et permettre ainsi au plus grand nombre d'accéder aux bandes dessinées et aux documentaires, à la culture littéraire en général.

Une campagne d'information pourrait-elle être menée en collaboration avec les communes qui ne sont pas encore desservies, afin de faire connaître ce service provincial et d'identifier les besoins locaux en vue d'une éventuelle extension de la couverture ?

Merci de l'attention que vous portez à la présente.

Waterlot Philippe.